



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe
Ville de Lamentin

ARRETE N° 2025/07/...
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
Au titre de l'année 2021

Le Maire de la Ville de Lamentin,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la Fonction publique,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 2022/05/64 du 31 mai 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu la délibération n° 2022/05/63 du 31 mai 2022, portant mise en place des Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,
Considérant la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Claircine RAGOUTON épouse BOUTIN	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Lucia CLARICO épouse PICHY	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Michelle TISSOT NAVIS	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Marie-France AGERON épouse ZONZON	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Basse-Terre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lamentin, Le 29.07.2025

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

